



PREFET DU GARD

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 01 juillet 2014

Service Énergie
Division Énergie Climat Air

Compte-rendu de réunion

Nos réf. : SE/DECA/PC/EM/2014.392
Affaire suivie par : Pierre CHOURY
pierre.choury@developpement-durable.gouv.fr
Tel. : 04 34 46 63 98 Fax : 04 34 46 63 89

OBJET: 2ème Réunion du Comité de Pilotage pour l'élaboration du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Zone Urbaine de Nîmes

Lieu: Préfecture du Gard

Date: 24 juin 2014

Personnes présentes:

Vincent ALLIER, Nîmes Métropole
Marc ARGUILLAT, ADEME
Laurence BARNOIN, Préfecture du Gard
Claire BASTY, DREAL LR
Jean-Claude BERARD, MNLE 30
Cyril BESSEYRE, BURGEAP
Corinne CABERO, AIR LR
Pierre CHOURY, DREAL LR
Diane DELMAS, DIFED
Yves DESMARET, Conseil Général du Gard
Patrick LAROUZE, CLCV
Bruno FRANC, DIFED
Philippe FRICOU, DREAL LR
Anne FROMAGE-MARIETTE, AIR LR
Françoise GLEIZE, FNTR
Loïc LEPHAY, CC Rhône Vistre Vidourle
Isabelle LORANDI, ARS DT 30
Bruno MAESTRI, UNICEM LR
Yannick MIQUEL, Nîmes Métropole
Denis OLAGNON, Secrétaire Général de la Préfecture du Gard
Estelle RAGUSIN, ASF
Aurore REMES, CLCV du Gard,
Jean-Charles SANTUCCI, ASF
Régis VALDEYRON, DIR Méditerranée

Personnes excusées :

Bernard ANGELRAS, Ville de Nîmes
Vincent BRAQUET, DDTM 30
Jean-Michel COLIN, Conseil Général du Gard
Priscille JULIEN, CCI Nîmes
Nicolas SANIC (Chambre des métiers et de l'artisanat 30)

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00
520 allées Henri II de Montmorency
34064 Montpellier cedex 02

Mr OLAGNON, Secrétaire Général de la Préfecture du Gard préside cette réunion.
La DREAL LR, Service Énergie assure le secrétariat de cette réunion.

Mr OLAGNON (Secrétaire Général de la Préfecture du Gard) présente l'ordre du jour :

- 1) Rappel du contexte et Objectif du PPA (DREAL LR)
- 2) Calendrier du PPA (DREAL LR)
- 3) Contenu du PPA et déroulement de la phase de consultation (BURGEAP)
- 4) Présentation des résultats attendus en terme de réduction d'émissions de polluants et de concentration de polluants atmosphériques à l'horizon 2020 (AIR LR)
- 5) Description des 17 actions

Mr OLAGNON rappelle que la zone urbaine de Nîmes a connu, en 2011, un dépassement de la valeur limite annuelle pour la protection de la santé humaine concernant les concentrations en dioxyde d'azote. Ce dépassement rend nécessaire l'élaboration, sous l'autorité du Préfet du Gard, du Plan de Protection de l'Atmosphère sous peine de risquer un contentieux européen.
L'État souhaite que ce document soit **le fruit d'une collaboration** avec l'ensemble des partenaires locaux afin de garantir son efficacité.

Mr CHOURY (DREAL LR) précise l'objectif du PPA et présente l'état d'avancement de l'élaboration de ce document depuis la première réunion du Comité de Pilotage qui s'est tenue le 12 décembre 2013 au cours de laquelle le périmètre du PPA a été arrêté au territoire du SCOT Sud Gard.
Il rappelle que cette première version a été soumise en pré-consultation à l'ensemble des membres du COPIL, depuis 28 mai 2014.

Les partenaires locaux et les membres du COPIL sont invités à faire part de leurs remarques, **d'ici le 8 juillet 2014**.

La deuxième version du projet de PPA sera présentée au CODERST en octobre 2014.
L'approbation finale du PPA est prévue pour juillet 2015.

Mr BESSEYRE (BURGEAP) décrit la démarche de concertation qui a été suivie depuis la réunion de lancement jusqu'à la mise en pré-consultation de la première version du projet du PPA. Cette phase de concertation s'est déroulée au moyen d'échanges téléphoniques, mails avec les différents partenaires et a donné lieu à la tenue d'une réunion de travail le 24 avril 2014 dans les locaux de la DREAL LR.

L'articulation des démarches territoriales a été rappelée aux membres du COPIL: le PPA doit être compatible avec le SRCAE, le PDU avec le PPA.

Mme CABERRO (Air LR) explique les différents travaux menés par AIR LR dans le cadre du PPA et présente l'impact attendu des actions proposées en terme de réduction d'émissions de polluants et de concentrations de polluants atmosphériques.

La mise en œuvre des actions pressenties dans ce projet de PPA permettrait une baisse de 29,6% des émissions de NOx entre 2007 et 2020, et une baisse de 25% de la population exposée au dépassement de la valeur limite annuelle ($40\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne) principalement en bordure des axes de circulation.

Mr BESSEYRE (BURGEAP) présente chaque action en rappelant les éléments clé tels que le public concerné, le pilote pressenti, la description de la mesure, l'échéancier, les indicateurs de suivi et les objectifs en terme de réduction des émissions de polluants atmosphériques lorsque l'impact de l'action est quantifiable.

Au terme de chaque description, des échanges ont lieu avec les membres du COPIL présents.
La suite de ce compte-rendu présente, pour chaque action, le contenu des échanges.

Action 1 : Encourager l'élaboration des Plans de Déplacement Entreprises (PDE) et Administration (PDA) et promouvoir l'élaboration des Plans de Déplacements Établissements (PDES) et de Plan de déplacement Inter-Entreprises (PDIE)

Mr BERARD (MNE 30) s'interroge sur la possibilité d'abaisser le seuil de 250 salariés à 50 salariés. Ce chiffre de 50 correspond à la capacité standard d'un autocar.

Mr FRICOU (DREAL LR) explique d'une part qu'il s'agit d'un premier PPA pour Nîmes et qu'à ce titre il faut se fixer un objectif réaliste, et d'autre part que le nombre de 250 salariés permet une certaine mutualisation des déplacements domicile-travail.

Mr SANTUCCI (ASF) précise que ce seuil de 250 salariés est fréquemment utilisé dans les PPA des autres agglomérations françaises.

Mr ALLIER (Nîmes Métropole) s'interroge sur la possibilité d'étendre cette action au-delà des frontières de Nîmes Métropole car le club mobilité qui s'occupe de l'animation de ce type d'action pour l'agglomération de Nîmes n'a pas pour vocation à agir sur l'ensemble du territoire du SCOT.

Mr FRICOU (DREAL LR) indique que les pilotes pressentis (l'ADEME pour cette action) auront la charge de mettre en œuvre les différentes mesures.

Mme MIQUEL (Nîmes Métropole) explique que certains indicateurs présentés seront difficile à renseigner à un rythme annuel.

M. FRICOU (DREAL LR) suggère de modifier le libellé dans les fiches actions par «indicateurs de suivi suggérés». Le pilote sera libre de redéfinir des indicateurs susceptibles d'être renseignés annuellement et qui sont pertinents pour évaluer les actions.

Mr LAROUZE (CLCV) se demande pourquoi des PDE ne pourraient pas être créés en marge des grands événements afin d'optimiser les déplacements des participants.

Mr ALLIER (Nîmes Métropole) explique qu'il existe déjà de nombreuses actions pour favoriser l'utilisation des transports en commun lors de ce type d'évènement.

Mr BESSEYRE (Burgeap) indique également que la fiche n°9 sur le co-voiturage prend en compte cette problématique.

Action 2 : Inciter les gestionnaires d'infrastructures routières à étudier les effets de l'abaissement des vitesses de circulation

Mr SANTUCCI (ASF) indique qu'il faut être prudent avec ce type de mesure et que la société ASF est opposée à une réduction permanente des vitesses sur une emprise autoroutière aussi importante (environ 50 km), notamment pour les raisons suivantes :

- peu d'habitants résident à proximité direct de l'autoroute,
- il y a un risque de report de trafic vers des axes gratuits qui pourrait se traduire par des phénomènes de congestion (aggravant la pollution de l'air),

De plus Mr SANTUCCI précise que des solutions telles que la régulation dynamique des vitesses ou l'abaissement temporaire des vitesses permettraient une gradation des mesures.

Mr ALLIER (Nîmes Métropole) s'interroge sur le caractère incitatif de l'action et demande à ce que la préfecture puisse exiger la réalisation de ces études. D'autre part, les émissions de polluants émis aux niveaux de l'autoroute sont susceptibles de créer des problèmes de qualité de l'air en raison du déplacement des masses d'air polluées.

Mr BONNEFOY (DIRMED) explique que la RN106 visée dans la fiche n'est pas congestionnée et qu'il serait pertinent d'ajouter comme indicateur de suivi la vitesse réelle des véhicules sur les axes de circulation concernés par cette fiche.

Mr FRICOU (DREAL LR) indique que les axes cités ont été retenus au regard de l'importance des émissions engendrées par le trafic circulant dessus. Néanmoins, il convient de considérer également un certain nombre d'axes urbains.

L'objectif est de lancer des études en concertation avec les parties prenantes.

Les gestionnaires d'infrastructures routières sont invités à faire des propositions par écrit avant le 8 juillet.

Mr OLAGNON (SG Préfecture du Gard) souligne, pour des raisons de cohérence, la nécessité d'associer le volet sécurité routière à celui de la protection de l'atmosphère.

Action 3 : Inciter les entreprises de transport de marchandises et de voyageurs à adopter la charte « Objectif CO2, les transporteurs s'engagent »

Mme MIQUEL (Nîmes Métropole) fait remarquer qu'il manque les entreprises de transport de voyageurs dans la liste des publics concernés et s'interroge sur les gains et les coûts d'une telle mesure.

Mr BESSEYRE (Burgeap) confirme l'oubli concernant les entreprises de transport de voyageurs .

Mme GLEIZE (FNTR) indique que le sujet est bien pris en compte en région Languedoc-Roussillon (2ème région de France en nombre de signataires) avec notamment le recrutement d'un chargé de mission mis à disposition des entreprises gratuitement. Les gains attendus par la mise en place d'une telle démarche sont de l'ordre de 5% de consommation de carburant en moins ce qui est très significatif à l'échelle d'une entreprise de transport. Enfin, elle estime que sur la zone du SCOT, une dizaine d'entreprises peut encore être ciblée.

Action 4 : Inciter les administrations et les collectivités à améliorer la connaissance de leur parc de véhicules et à y intégrer des «véhicules propres»

Mr. ALLIER (Nîmes Métropole) indique que la 1^{ère} mesure (inventaire des flottes) est inutile car déjà existante.

Mr FRICOU (DREAL LR) précise que le terme «propres» a été oublié dans le descriptif de la mesure 1. Il s'agit de l'inventaire des flottes propres.

Mme MIQUEL (Nîmes Métropole) indique que l'objectif de 20% de renouvellement à l'horizon 2020 lui paraît réaliste pour les véhicules légers, mais pas pour les poids-lourds (camion-benne, bus, ...).

Mr BESSEYRE (BURGEAP) indique qu'une distinction pourrait être faite dans la fiche en fonction des catégories de véhicules.

Mr FRICOU (DREAL) invite Nîmes Métropole à faire des propositions en ce sens.

Mme MIQUEL (Nîmes Métropole) souhaite des précisions concernant la mesure 3.

Mr FRICOU (DREAL LR) précise que les places réservées dans le cadre de cette mesure sont adressées aux visiteurs des administrations.

Action 5 : Améliorer les modalités de livraisons des marchandises en ville

L'UNICEM souhaite être partenaire de cette mesure.

Mr ALLIER (Nîmes Métropole) regrette l'absence de la Ville de Nîmes sur ce sujet et indique qu'il serait judicieux d'intégrer le SCOT en cours de réalisation afin de définir des règles communes dans la zone PPA.

Mr OLAGNON (préfecture) indique qu'en raison d'un imprévu de dernière minute, Monsieur Bernard ANGELRAS, Conseiller municipal délégué à l'Agriculture, à la Propreté urbaine et à l'Hygiène à la Ville de Nîmes, n'a pas pu assister à la réunion.

Mr OLAGNON précise que le SCOT pourrait, en effet, être associé à cette fiche.

Action 6 : Fixer des objectifs en terme de réductions des émissions lors de la révision des PDU

Mme MIQUEL (Nîmes Métropole) précise que ces 10% ont été atteints sur l'ancien PDU.

Par contre, M. ALLIER et Mme MIQUEL (Nîmes Métropole) indiquent que l'état d'avancement de la révision du PDU ne permet pas à Nîmes Métropole de préciser aujourd'hui ces objectifs. Le diagnostic environnemental qui sera réalisé dans le cadre de la révision du PDU (attendue pour 2017) permettra de les définir.

Mr FRICOU (DREAL LR) propose donc de reprendre le libellé de l'action afin de demander à Nîmes Métropole de formuler un gain explicite sur les émissions de NOx, PM10 et PM2.5 lorsque le diagnostic environnemental aura été réalisé.

Action 7 : Faire du stationnement un des leviers de l'alternative à la voiture individuelle et de l'intermodalité

Mr FRICOU (DREAL LR) propose de hiérarchiser l'action dans le temps en lançant cette action dans un premier temps sur le territoire de la Ville de Nîmes et Nîmes Métropole, puis dans un deuxième temps dans les villes disposant d'une gare SNCF et d'un parking proche de la gare, et enfin dans les autres communes du périmètre du PPA.

Action 8: Promouvoir la mobilité durable

Suite aux différents échanges, M. FRICOU (DREAL) suggère un co-pilotage entre l'AUDRNA et l'ADEME. L'AUDRNA porterait l'action correspondant à la réalisation d'un état des lieux en matière de mobilité durable, l'ADEME serait pilote des actions de proposition d'amélioration et de promotion des modes de transport alternatifs à l'usage individuel de la voiture.

Action 9 : Coordonner et valoriser des différentes démarches sur le covoiturage

Mr BESSEYRE (BURGEAP) explique que suite à des échanges récents avec le CG30, la fiche est en cours de remaniement.

Mme MIQUEL (Nîmes Métropole) souhaite recevoir la fiche mise à jour dès que possible.

Mme LORANDI (ARS) se demande pourquoi des actions ciblées sur le vélo ou l'établissement de parking-relais n'ont pas été proposées.

M. BESSEYRE (BURGEAP) indique qu'il fallait éviter des doublons avec les actions avancées dans d'autres plans comme le projet de PCET de Nîmes Métropole et le PDU.

M. FRICOU (DREAL LR) ajoute que ces actions sont traitées de manière indirecte via les fiches 1, 6 et 7.

Action 10 : Réduire les émissions de poussière et de particules dues aux activités des chantiers et au BTP, aux industries et au transport des produits pulvérulents.

Mr ARGUILLAT (ADEME), indique qu'il serait nécessaire d'associer Ocvia ou RFF dans le cadre du chantier du contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier.

Action 11 : Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les documents d'urbanisme et en informer les collectivités

et

Action 12 : Définir des attendus minimaux en termes d'analyse de la qualité de l'air dans les études d'impacts - sensibiliser maîtres d'ouvrage et bureaux d'étude

Mme MIQUEL (Nîmes Métropole) s'interroge sur les plus-value de ces actions par rapport à un contexte réglementaire existant.

Mme BASTY (DREAL LR) indique, à titre d'exemple, que dans le cadre du SCOT de Montpellier un Porté à Connaissance (PAC) spécifique a été réalisé sur les thèmes «Energie-climat-air», intégrant notamment les enjeux et actions du PPA de Montpellier.

Mr FRICOU (DREAL LR) ajoute qu'une attention particulière sera portée à la problématique «Air» dans les avis formulés par l'Autorité Environnementale sur les plans et les projets inscrits dans le périmètre du SCOT

Mme LORANDI (ARS) demande à ce que l'ARS soit partenaire de la mesure.

Action 13 : Réalisation d'une enquête chauffage

Pas de Remarque.

Action 14 : Imposer des valeurs limites d'émissions pour les petites chaudières de puissance comprise entre 400 kW et 2 MW

Mme REMES (CLCV) souhaite savoir si cette action est susceptible d'affecter les particuliers, Mr. ARGUILLAT (ADEME) précise que compte tenu des puissances, il s'agit plutôt de chaufferies collectives.

Suite aux divers échanges, il est proposé que cette action ne soit pas plus une action de type réglementaire et opposable, mais de type incitative et partenariale. Le libellé de l'action et les mesures envisagées doivent être adaptés.

Action 15 : Réaffirmer et rappeler l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

Mme LORANDI (ARS) s'interroge sur les dérogations sauf pour raisons sanitaires ou agronomiques.

Après vérification, Mr BESSEYRE (BURGEAP) précise que des dérogations sont prévues à l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) du Gard où il est mentionné que « des dérogations à la règle pourront cependant être accordées par le Préfet sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil Départemental d'Hygiène ».

Action 16 : Encourager les actions d'éducation, d'information et de sensibilisation de la population sur la qualité de l'air

Mme LORANDI (ARS) indique que la fiche fait mention du PRSE2 qui arrive à échéance et suggère donc d'évoquer le PRSE3 . De plus la fiche fait référence à l'action 13 alors qu'il s'agit probablement de l'action 15 du PRSE2 qui est ciblée. En conclusion, l'ARS reformulera le descriptif de la justification de l'action et l'adressera à la DREAL LR.

Mme LORANDI sollicite des informations concernant le périmètre d'action des médecins.

Mr BESSEYRE (BURGEAP) explique qu'ils seront un relais d'information pour communiquer les bonnes pratiques aux personnes sensibles.

Mme FROMAGE-MARIETTE (AIR LR) ajoute qu'il existe déjà des dispositifs d'information dont il est possible de s'inspirer tel le dispositif SOPHIA de l'assurance maladie.

Mme DELMAS (DIFED) demande si une formation des professionnels à la sensibilisation à l'environnement est prévue et si des financements sont fléchés pour cette action. La DIFED et le Réseau d'Éducation à la Nature et à l'Environnement du Gard souhaitent être associés à cette action.

Mme FROMAGE-MARIETTE (AIR-LR) indique qu'Air LR a lancé un programme de communication à l'attention des collectivités. Il pourrait également toucher les professionnels.

Action 17 : Diminuer les émissions en cas de pic de pollution : mise en œuvre de la procédure inter-préfectorale d'information et d'alerte de la population

Mme MIQUEL (Nîmes Métropole) rappelle que pour certains épisodes de pics de pollution intervenus ces dernières années, les différents acteurs ont été informés très tardivement voir postérieurement à l'épisode. Mme MIQUEL demande si le nouvel arrêté interpréfectoral « mesure d'urgence » résoudra ce problème.

Mme FROMAGE-MARIETTE (AIR-LR) explique que le futur arrêté interpréfectoral prévoit des déclenchements d'épisodes de pollution à partir de prévisions, ce qui permettra d'avertir les différents acteurs avant la survenue du pic de pollution et ainsi permettre d'agir de manière préventive.

A l'issue de la réunion Mr OLAGNON rappelle que les partenaires locaux et les membres du COPIL sont invités à faire part à la DREAL LR de leurs remarques **d'ici le 8 juillet 2014**.

Mr OLAGNON réaffirme le souhait de l'État d'obtenir un PPA qui soit **le résultat d'une collaboration** avec l'ensemble des partenaires locaux afin de garantir son efficacité.

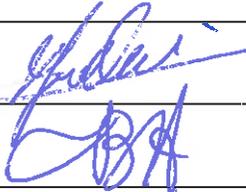
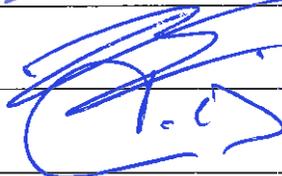
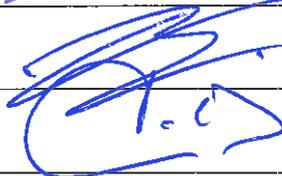
Le Chef du Service Énergie

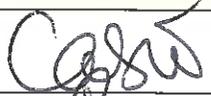
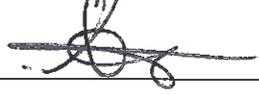
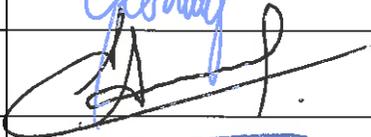
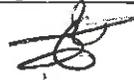
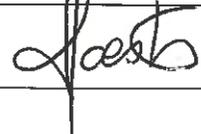
Secrétaire de la réunion

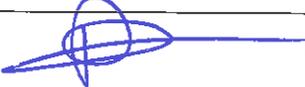


Philippe FRICOU

2ème réunion du comité de pilotage - PPA de Zone Urbaine de Nîmes – 24 JUIN 2014

NOM et Prénom	ORGANISME	FONCTION	MAIL	SIGNATURE
ALLIER Vincent	NIMES METROPOLE	Vice-Président au développement durable, à l'Agenda 21 et aux paysages	vincent.allier@nimes-metropole.fr	
ANGELRAS Bernard	Ville de Nîmes	Conseiller municipal délégué à l'Agriculture, à la Propreté urbaine et à l'Hygiène		Excusé
ARGUILLAT Marc	ADEME	Ingénieur	marc.arguillat@ademe.fr	
BARNOIN Laurence	PREFECTURE DU GARD	Chef de bureau des procédures environnementales	laurence.barnoin@gard.gouv.fr	
BASTY Claire	DREAL LR	Chef de division Énergie Climat Air		
BAUBY Chantal	Ville de Nîmes	Chef de service	chantal.bauby@ville-nîmes.fr	
BERARD Jean-Claude	MNLE 30		mnle30@orange.fr	
BESSEYRE Cyril	BURGEAP	Chef de projet	c.besseyre@burgeap.fr	
BONNEFOY Robert	DIR Med	Chef du district Rhône-Cévennes	regis.valldeyron@developpement-durable.gouv.fr	
BOYER Julie	GRAINE LR	Animatrice du réseau Santé Environnement	julie.boyer@grainelr.org	
BRAQUET Vincent	DDTM 30	Responsable du SATSGLM	vincent.braquet@gard.gouv.fr	Excusé

NOM et Prénom	ORGANISME	FONCTION	MAIL	SIGNATURE
CABERO Corinne	AIR LR	Chargée de communication	ccabero@air-lr.org	
CHOURY Pierre	DREAL LR	Chargé de mission Énergie Climat Air		
COLIN Jean-Michel	CG 30	Chef de service Ingénierie Environnementale et Paysagère	jean-michel.colin@gard.fr	
DESMARET Yves	CONSEIL GENERAL DU GARD	Service Environnement	yves.desmaret@gard.fr	
LAROUZE Patrick	CLCV du Gard		patrick.larouze@neuf.fr	
FRANC Bruno	DIFED	Directeur	bfranc@univ-montp2.fr	
FRICOU Philippe	DREAL LR	Chef du service Énergie		
FROMAGE-MARIETTE Anne	AIR LR	Directrice	afromage@air-lr.org	
GLEIZE Françoise	Fédération nationale des transporteurs routiers (FNTR)	Députée régionale	fgleize@club-internet.fr	
GRAS Philippe	MAIRIE DE CODOGNAN / CCRVV	Maire		
JULLIEN Priscille	CCI Nîmes	Conseiller Environnement Sécurité Développement Durable - Pôle Industrie Innovation Investissement	priscille-julien@nimes.cci.fr	
LEPHAY Loïc	C.C. Rhône Vistre Vidourle	Responsable Pôle Développement Territorial et Nouvelles Technologies	llephay@ccrvv.fr	
LORANDI Isabelle	ARS DT30		isabelle.LORANDI@ars.sante.fr	
MAESTRI Bruno	GSM Languedoc UNICEM LR	Président Représentant	bmaestri@gsm-granulats.fr	
MARTINEL Flavien	UNOSTRA	Délégué aux TPE UNOSTRA FTLR	languedoc.roussillon@unostra.fr	

NOM et Prénom	ORGANISME	FONCTION	MAIL	SIGNATURE
MESQUIDA Céline	FRAPNE LR	Présidente	mesquidaceline@gmail.com	
MIQUEL Yannick	NIMES METROPOLE	Chargé de mission Développement Durable	yannick.miquel@nimes-metropole.fr	
OLAGNON Denis	PREFECTURE DU GARD	Secrétaire Général	denis.olagnon@gard.gouv.fr	
REMES Aurore	CLCV du Gard		xemes.aurore@hotmail.fr	
SANTUCCI Jean-Charles	ASF	Directeur qualité et environnement	jean-charles.santucci@vinci-autoroutes.com	
SANIC Nicolas	Chambre des métiers et De l'artisanat du gard			Excusé
RAGUSIN Estelle	ASF	Chef service Gestion et Maintenance des Patrimoine	estelle.ragusin@vinci-autoroutes.com	
DEMAS Diane	DIFED		demasdiane@hotmail.fr	
FRANC Bruno	DIFED	Directeur	bfranc@univ-montp2.fr	

Liste des destinataires

Services de l'État et établissements publics

- DREAL Languedoc-Roussillon
- ARS Languedoc-Roussillon
- DDTM Gard
- ADEME Languedoc-Roussillon

Collectivités locales

- Conseil Général du Gard
- Communauté d'Agglomération de Nîmes
- Ville de Nîmes
- Communauté de Communes Rhony Vistre Vidourle

Représentants d'activités économiques et de transports

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes (CCI)
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard
- Groupement des transporteurs routiers du Languedoc-Roussillon
- Réseau de Transports de l'Agglomération Nîmoise (TANGO)
- Autoroutes du Sud de la France (ASF)
- Réseau de transport en commun interurbain du département du Gard (Edgard)
- Syndicat des Énergies Renouvelables (SER)
- Union nationale des Industries de carrières et matériaux (UNICEM)
- Union des industries chimiques (UIC)
- Translog sud de France
- Union nationale des organisations syndicales des transports routiers automobiles (UNOSTRA)
- Fédération nationale des transporteurs routiers (FNTR)
- Chambre d'agriculture du Gard
- Veolia Propreté (usine d'incinération de Nîmes)

Personnalités qualifiées et associations de surveillance de la qualité de l'air, de protection de l'environnement, de consommateurs et d'usagers de transports

- Air Languedoc-Roussillon (AIR LR)
- Union Régionale Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)
- Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé Languedoc-Roussillon (IREPS LR)
- Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes
- Faculté de Médecine de Nîmes
- Observatoire Régional de Santé
- Université de Nîmes
- Comité Départemental du Tourisme du Gard
- Automobile club Gard-Lozère -Ardèche
- FRAPNE LR (Mme Mesquida)
- Graine LR
- MNLE 30